

Visite de Monsieur le préfet de l'Eure à Pont-de-l'Arche dans le cadre du lancement du projet partenarial d'aménagement des berges de l'Eure

24 mai 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le projet partenarial d'aménagement « Pont-de-l'Arche sur Berges » a pour objectif de définir une vision globale d'aménagement des berges de la Seine et de l'Eure. C'est l'un des neuf dossiers retenus à l'échelle nationale par le ministère de l'Écologie en réponse à un appel à projets concernant des programmes valorisant la prise en compte du développement durable.

En effet, l'ambition est de renaturer et d'aménager les berges pour recréer une proximité avec l'eau et les espaces naturels, concevoir un aménagement compatible avec le risque inondation et les impacts du changement climatique, tout en développant des services et hébergements à destination des habitants, des touristes, des cyclotouristes et des autres usagers du territoire.

L'enjeu est important : Pont-de-l'Arche deviendra une étape majeure de l'itinéraire touristique national La Seine à Vélo et à terme de l'Eure à vélo. Le développement de cette offre touristique, de niveau international, représente l'un des enjeux majeurs de développement durable de l'axe Seine, cohérent avec la stratégie touristique et d'attractivité de la commune et, plus largement, de l'Agglomération. La diversification des activités économiques, et particulièrement le développement de l'économie présentielle, constituent l'un des piliers d'un projet de territoire plus résilient, pour cette agglomération où les activités industrielles sont très présentes.

Ce projet partenarial va ainsi contribuer à renforcer l'attractivité touristique de l'Eure, en répondant aux enjeux de l'aménagement touristique durable, à travers la diversification de l'offre, le développement des mobilités décarbonées et la conciliation entre fréquentation touristique et protection des espaces naturels.

Différents sites sont concernés : berges, camping, île d'Harcourt et centre-ville historique, en lien avec la stratégie plus large de revitalisation de Pont-de-l'Arche, liée au programme national « Petites Villes de Demain ».

D'ores et déjà, les études et travaux envisagés s'élèvent à 10 025 000 €, avec des financements par l'État (au titre du PPA, de la DETR/DSIL, du Fonds vert, du FNDAT, de l'Agence de l'Eau, de la DRAC et de l'Agence nationale de la cohésion des territoires pour un montant total de 5 227 000 € soit 52%), la Région (6 %), le Département (8 %), les collectivités locales (commune de Pont-de-l'Arche et Agglo Seine-Eure, 33 %) et les Fonds Leader.

Outre les maîtres d'ouvrage (Département de l'Eure, Agglomération Seine-Eure, commune de Pont-de-l'Arche) potentiellement une vingtaine de partenaires peuvent être mobilisés autour de ce projet. Par ailleurs, la ville de Pont-de-l'Arche souhaite engager les forces vives locales et les habitants pour co-construire ce projet et s'assurer qu'il réponde au mieux aux besoins et aux usages futurs. L'Agglomération considère ce projet comme une occasion d'expérimenter des nouvelles formes d'urbanisme et d'aménagement.

Certaines études sont d'ores et déjà engagées notamment pour la modernisation du camping communal et la transformation d'un ensemble immobilier situé rue Jean-Prieur.

Le cabinet ALGOÉ (associé à cinq structures possédant des compétences d'expertise ad hoc) vient d'être retenu pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner les partenaires pendant un an dans la définition d'une feuille de route et de mise en oeuvre des différentes actions.

Par ailleurs, une opération d'urbanisme tactique "Un été sur Berges" va être lancée afin de tester les futurs usages des bords de l'Eure et d'observer ainsi l'appropriation de ces derniers par les habitants, les excursionnistes et les touristes, afin d'établir des préconisations d'aménagements à pérenniser.

Qu'est-ce qu'un Projet Partenarial d'Aménagement ? Le PPA est un outil contractuel qui formalise un partenariat engageant les collectivités, l'État (notamment ses opérateurs) et toutes les parties prenantes concernées (Conseils régional et départemental, toute autre personne publique ou privée). Un projet est défini pour un territoire, permettant de mobiliser des opérateurs pour la conduite des opérations, ainsi que les financements nécessaires.



À PROPOS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

L'Agglomération Seine-Eure est située à 30 minutes de Rouen, 1h de Paris et 1h de la mer. Elle compte 60 communes, avec près de 103 285 habitants. Premier pôle économique du Département de l'Eure, avec un environnement industriel fort de multiples expertises comptant plus de 1 500 entreprises. Ce territoire à Haute Qualité de Vie en Normandie dispose de nombreuses infrastructures : 3 gares SNCF, autoroutes A 13 et A 154, un parc des loisirs, les centres aquatiques Intercommunaux Caséo et Aquaval, et la patinoire Intercommunale Glacéo.

CONTACT PRESSE - Direction de la valorisation du territoire et de la communication

Giovanna Berdeaux - Chargée des relations presse et médias
02 76 46 03 54 / 06 72 61 30 06 - giovanna.berdeaux@seine-eure.com



agglo-seine-eure.fr



[@agglo.seine.eure](https://www.facebook.com/agglo.seine.eure)



[@AggloSeineEure](https://twitter.com/AggloSeineEure)



[@Agglo_seineeure](https://www.instagram.com/Agglo_seineeure)